

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Date de la convocation : 10 mars 2025

**DELIBERATION
18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam,

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, TRIAIRE Josiane, CLEUZIOU Muriel.

Procurations : GASTAL Nathalie donne procuration à GORBATOFF Emmanuelle,

Absent : GUEDDARI Ahmed, ZERRAD Nacéra, FROMENTAL Marie-Elisabeth, LAPORTE Anne.

Délibération N° 2025/03/18/01

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM HERAULT

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée du travail de partenariat mis en place avec la CPAM de l'Hérault.

Le président présente la convention de partenariat mentionnant l'objet de cette convention ainsi que les engagements de chaque partie.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le président du CCAS à signer la convention de partenariat avec la CPAM.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,

Le Président,
H. AL MALLAK



Le secrétaire de séance
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune

24 MARS 2025

Déposé en préfecture le :

Le Président,